

Compte rendu du conseil municipal n°38

Jeudi 24 Mai 2018

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Bernard CORNEC

Présents : Jean Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Pascale DIVERRES CORRE, René RAUD, Bernard CORNEC, Georges JEZEQUEL, Rémi LE BERRE, Jeannine LE GALL, Bernard LE CAHAREC, Karine MORVAN, Philippe MOULLEC, Fabienne SIMON.

Absents : Laure LAUVERGEAT, Nathalie ABIVEN, Annie MOAL et Yvan BRISHOUAL qui ont respectivement donné pouvoir à Jean-Louis VIGNON, Jeannine LE GALL, Julien POUPON et Hervé LE MENS.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis VIGNON.

Le compte rendu n°36 est approuvé à l'unanimité.

I) Subventions communales 2018

Après examen des demandes de subventions pour 2018, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Associations Communales

- Accueil Solidarité Saint-Urbain	100 €
- Amis de Trévarn et du Patrimoine	200 €
- Animation Ecole	1 450 €
- Breizh Cani'Tude	150 €
- Café jardin	250 €
- Asso. Chasse la Sainte-Urbanaise	140 €
- Club de bricolage	150 €
- Comité d'animation	700 €
- Des idées et des mains	200 €
- Entente sportive de la Mignonne	1 600 €
- Fleur du Mékong	200 €
- Le P'tit ciné	400 €
- Livre Echange	1 800 €
- Les Poquelins de St Urbain	500 €
- Naturvan	500 €
- Scrap à Lann Urvan	150 €
- Tous ensemble	350 €
- Tennis de Table	160 €

Associations sportives et culturelles

- Archers Logonnais	40 €
- Elorn Handball	112 €
- Flore et Seven	168 €
- Landerneau Bretagne Basket	64 €
- Pays de Landerneau Athlétisme	24 €
- Tempo Gymnastique artistique Landerneau	144 €

Associations diverses

- APPMA Daoulas	80 €
- Foyer Socio Educatif Coat Mez	200 €
- Jardin d'éveil	24 €
- Secours Catholique Daoulas	260 €
- Secours Populaire Daoulas	260 €

➤ Associations communales :	9 000 €
➤ Associations sportives et culturelles :	553 €
➤ Associations diverses :	825 €
▪ Total 2018 :	10 378 €
▪ Total 2017 :	9 765 €

Vote à l'unanimité.

II) Contrat capture de chien

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le contrat passé avec le centre canin Doudog de La Martyre pour la gestion de divagation des animaux et notamment des chiens.

La société Doudog cessant son activité, Monsieur le maire propose au conseil municipal de contracter avec son repreneur LAB &Compagnie de La Martyre.

Ce contrat a pour objet d'effectuer les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer :

- La capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats, et autres animaux selon législations en vigueur) blessés ou non.
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 50 kg et leur prise en charge par la clinique vétérinaire VETIROISE de Landerneau, qui fera appel à la société d'équarrissage désignée par le Préfet. Frais à la charge de la mairie.
- La gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, en cas de besoin, une tournée par an sera effectuée par un technicien de capture.

Sans manifestation du propriétaire les frais vétérinaires seront à la charge de la mairie.

Le montant annuel de la cotisation est de 0,25 € HT, soit 0,30 € TTC par habitant et par an, soit 503,10€ pour une année.

Prestation payante complémentaire : tournées dissuasives complémentaires 180 € TTC.

Vote à l'unanimité.

III) Intégration Voirie Venelle Blanche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ensemble des propriétaires du lotissement « Venelle Blanche » Route de Créac'h autorisent Messieurs de BOISANGER à rétrocéder directement les ouvrages communs du lotissement à la commune de Saint-Urbain sans passer par la constitution d'une association syndicale afin d'intégrer la voirie et les

réseaux dans le domaine communal et d'engager la procédure de rétrocession des équipements communs du lotissement à savoir :

- Voiries internes et stationnements,
- Eaux pluviales,
- Eclairage public,
- Réseau eau potable,
- Noue.

Cette intégration concerne les parcelles cadastrées section AA n° 232,233 et 234, **de 128 m1.**

Vote à l'unanimité.

IV) Motion accessibilité aérienne et portuaire du Finistère

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la motion pour l'accessibilité aérienne et portuaire du Finistère prise et adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest le 27 mars 2018.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest soutient pleinement la démarche engagée par les acteurs finistériens en matière ferroviaire et routière.

La CCIMBO demande également par ailleurs que l'engagement d'accessibilité, scellé par le pacte, commence par l'ouest breton.

La CCIMBO demande la mise en place de dispositifs adaptés permettant le développement immédiat et rapide des aéroports de Brest et de Quimper pour le transport de passagers et des ports du Finistère pour le transport maritime de marchandises et de passagers.

La CCIMBO appelle à la mobilisation immédiate autour des deux axes suivants :

- 1- Aéroports du Finistère - Connecter les aéroports aux hubs internationaux et européens, garantir leur développement.
- 2- Port de Brest – Inscription du port au réseau central du RTE-T

Dans le cadre du processus de révision du RTE-T actuellement commencé le CCIMBO demande que l'Etat s'engage à soutenir auprès de la commission européenne l'inscription du port de Brest-Roscoff dans le réseau central des ports ainsi que le rattachement au corridor atlantique des deux lignes ferroviaires Nord et Sud

Vote à l'unanimité

V) Tirage au sort des jurés d'assises

Trois personnes ont été tirées au sort pour faire partie des jurés d'assises 2019 :

- CALLOCH Stéphane – route de Pen an Dorguen
- GLINEC Jeanne – Trévarn
- NEBREL Nathalie épouse PEROUAS – Camblan

VI) Questions diverses

1- Monsieur le Maire nous informe sur le transfert de l'eau. Des études sont en cours. Certaines communes en régie sont favorables à ce transfert. La Communauté de communes doit se prononcer au mois de juin.

Ce transfert devra se faire au plus tard en 2026.

2- M. Richard GUILLEMOT, architecte, fera des propositions concernant la rénovation des vestiaires de football courant juin. Le montant maximum sera de 300 000 €.

VII) La Parole aux adjoints et aux conseillers

Hervé LE MENS nous parle des travaux de drainage au terrain de foot. Un petit camion sera livré prochainement pour un coût de 17 000 €.

René RAUD nous parle de l'installation des réseaux informatiques et téléphoniques de la nouvelle bibliothèque. Des câbles ont été posés entre la mairie et la bibliothèque.

Un réseau électrique et un réseau d'eau au parking de la mairie sont en attente.

La société Orange est à la recherche d'un terrain pour poser un pylône, peut-être à Bellevue suivant le résultat des études.

Pascale DIVERRES CORRE nous parle du fonctionnement de la micro-crèche, de la nouvelle et de l'ancienne garderie. Cette dernière sera utilisée pour la cantine et l'aide aux devoirs.

Julien POUPON nous fait part d'une bonne fréquentation de la bibliothèque dont l'inauguration est prévue en septembre.

Georges JEZEQUEL demande des nouvelles du garage. Rien à signaler pour l'instant.

Jeannine LE GALL fait le compte rendu de la commission PAC. Quatre noms sont proposés pour la bibliothèque :

- Mille feuilles
- Carabistouille
- Trait d'union
- La beauté du monde

Les murs de l'ancienne mairie seront décorés.

Fabienne SIMON signale qu'il manque un panneau au carrefour de Kerdaoulas.

Informations diverses :

- Il n'y aura plus de célébration le 8 mai. Quant au 11 novembre, il sera célébré pour les 100 ans.
- Les chemins piétons ne sont pas en bon état. Ils seront donc nettoyés le 16 juin grâce à des personnes volontaires.
- La kermesse aura lieu dimanche 17 juin.

Prochain conseil municipal : Jeudi 5 juillet 2018 à 18h30